



VILLE DE
NAMUR

CHAPITRE

DEPARTEMENT
DU CADRE VIE
DCV

6



Département du Cadre de Vie

Composition du département

- 1 chef de département
- 1 agent administratif

Description du département

Quatre services :

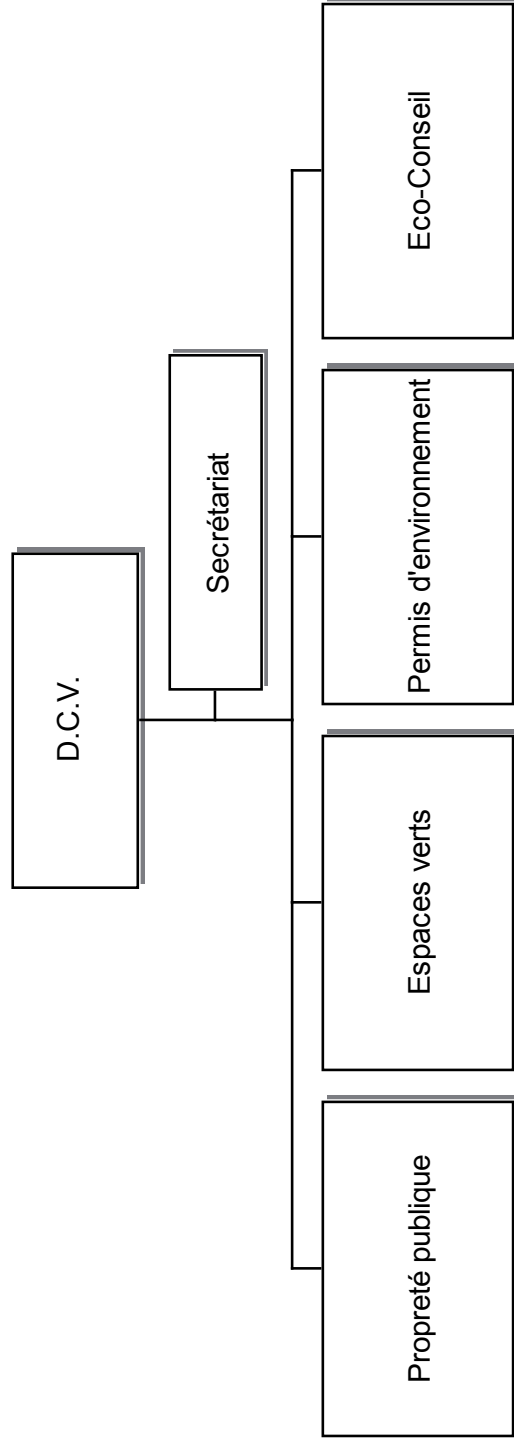
- Propreté publique
- Espaces verts
- Permis d'environnement
- Eco-conseil

Personnel – situation au 1^{er} janvier 2011 :

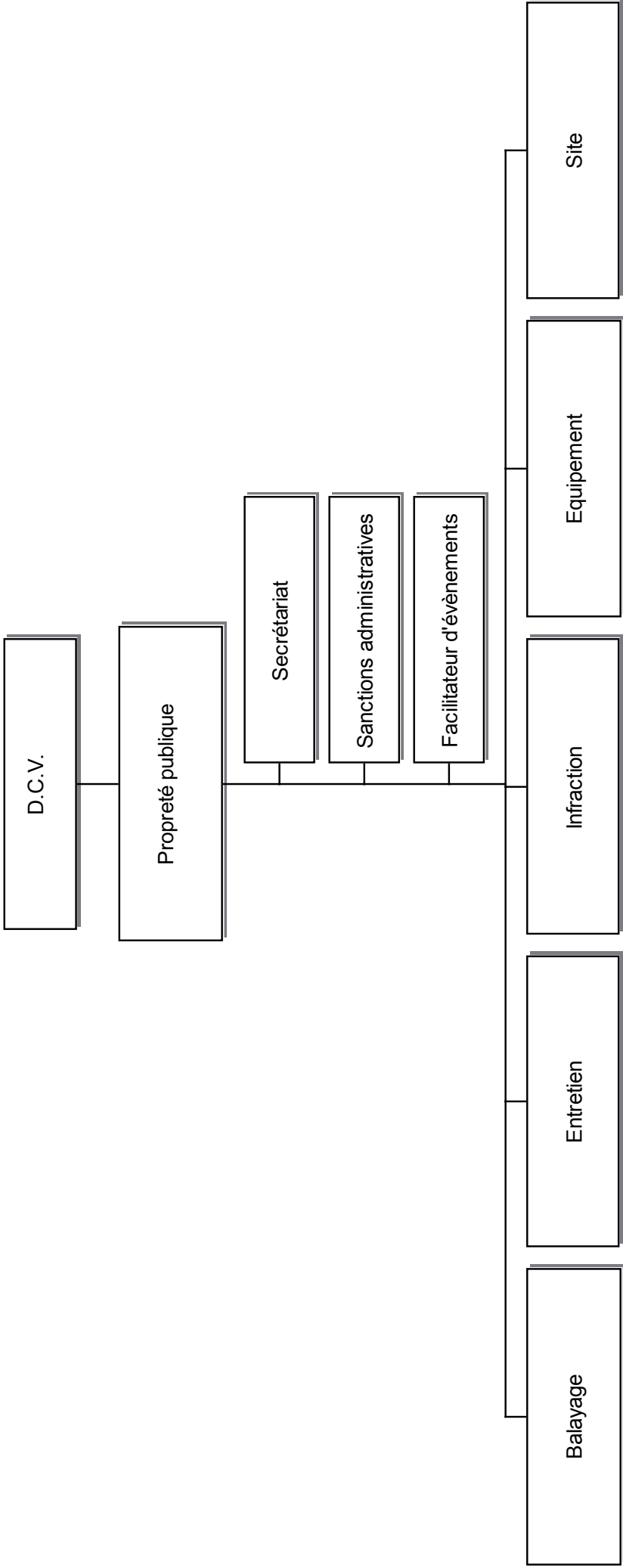
- 17 agents techniques
- 10 agents administratifs
- 133 ouvriers (dont 22 agents sous contrat WinWin et 9 agents sous statut articles 60), plus 6 agents GAU et 12 agents BEP

Evolution structurelle en cours d'année : voir rubrique spécifique dans le descriptif des services.

Siège du DCV et des services Eco-conseil et Espaces verts : rue Frères Biéva, 203 à 5020 Vedrin.



PROPRETE PUBLIQUE



1. **Composition du service**

Au 1^{er} janvier :

- 1 chef de bureau technique (A1)
- 1 agent « Sanctions administratives » (A2 – 4/5)
- 1 agent technique en chef (D10)
- 2 agents administratifs (D5 et D6)
- 1 facilitateur environnemental événement, sous contrat WinWin
- 84 ouvriers (66 agents Ville dont 17 agents sous contrat WinWin et 4 agents sous statut articles 60, plus 6 agents GAU et 12 agents BEP)

Evolution structurelle en cours d'année – personnel ouvrier :

- Entrée en fonction de 2 agents GAU supplémentaires en avril
- Décès d'un agent en avril
- Licenciement d'un agent en juillet
- Engagement de deux ouvriers en juin et en septembre
- Départ d'un agent (mutation) en août
- Engagement d'un CAP en octobre
- Admission à la retraite d'un agent en octobre
- Transfert d'un chauffeur camion porte conteneurs et de son véhicule au départ du service Espaces verts, en cours d'année.

2. **Description du service**

2.1. **Sites d'implantation**

- Chaussée de Liège, 57 à 5100 Jambes ;
- Avenue de Tabora, 21 (C.N.S.) à 5000 Namur (cellule Balayage).

La propreté publique est un élément primordial pour la qualité de vie des citoyens. Pour ce faire, c'est près d'une nonantaine de personnes (employés et ouvriers) qui y contribuent via notamment le nettoyage manuel et mécanique des voiries (balayeuses, motocrottes, aspirateurs urbains, ...), l'entretien des avaloirs, la vidange des bornes de propreté (poubelles publiques, cendriers urbains), le détagage, ...

2.2. **Spécificité**

Plusieurs équipes se partagent la journée en horaires de prestations différés

- En semaine:
 - 05h00 → 12h00
 - 07h45 → 16h15(30)
 - 13h00 → 19h30 (sauf le mercredi)
- Week-end:
 - 05h00 → 9h00
 - 08h00 → 16h30
 - 13h00 → 16h00

2.3. Le service Propreté publique regroupe six cellules

2.3.1. Cellule d'encadrement (11 agents)

Cellule qui se compose d'un Chef de Bureau technique, d'un agent « Sanctions administratives », d'un agent technique en chef, d'un facilitateur environnemental événementiel, de deux agents administratifs, d'un contremaître en chef ff et de quatre contremaîtres ff.

2.3.2. Cellule Balayage (15 agents dont 8 agents GAU)

Cellule qui a pour mission le balayage (manuel ou à l'aide d'aspirateurs urbains) du centre ville et des zones commerciales de Jambes et Saint-Servais (missions généralement à pied et aide de deux petites balayeuses de trottoirs).

2.3.3. Cellule Entretien (16 agents)

Cellule qui a pour mission le balayage mécanique, l'entretien et le curage des avaloirs des voiries communales et le lavage du centre ville. En mai 2011, certaines voiries du SPW ont fait l'objet d'une convention de reprise d'entretien par les services communaux, et cette cellule en particulier.

2.3.4. Cellule Infractions (22 agents, dont 12 agents BEP)

Cellule qui a pour mission l'enlèvement des dépôts illicites, de l'affichage (pose et enlèvement de l'affichage illicite), de la lutte contre les tags et graffitis, du nettoyage des accotements et de l'entretien de la ville le week-end.

2.3.5. Cellule Equipement (19 agents)

Cellule qui a pour mission le placement, l'entretien et la vidange des bornes de propreté, des cendriers urbains et des totems distributeurs de sacs pour déjections canines. Elle a également pour mission l'entretien des aires des bulles à verre, l'entretien des canisettes et la lutte contre les nuisances canines.

2.3.6. Cellule Atelier Mécanique (6 agents)

Cellule qui a pour mission d'intervenir selon les cas, sur les véhicules engins et de faire face aux différentes réparations qui en découlent, d'assurer la gestion du pigeonier municipal, du magasin et de la tenue du stock des sacs poubelles payants.

3. Articles budgétaires attachés spécifiquement au service

Article	Intitulé	Budget page
DO 100/123-15	Sanctions administratives	24
DO 875/124AN-02	Lutte contre animaux-plantes nuisibles	204
DO 875/124AP-02	Action propreté	204
DO 875/124MT-02	Outillage environnement	206
DO 875/124NP-02	Fonctionnement nettoyage public	206
DO 876/124-02	Propreté publique – déchets	206
DO 876/124-06	Propreté publique – déchets – contrats	206
DO 877/124P-02	Entretien curage égouts	201
DE 136/743-52-20110011	Achat autos-camionnette	19
DE 136/743-53-20110012	Achat camion	18

Article	Intitulé	Budget page
DE 136/743-98-20110013	Achat véhicules spéciaux	20
DE 137/724-53-20110017	Aménagement ateliers	22
DE 875/744-51-20110081	Achat matériel nettoyage public	70
RO 040/363-03	Taxe propreté publique ménages	15
RO 040/363SB-16	Vente de sacs PMC	17
RO 040/363SP-16	Vente de sacs déchets ménagers	17
RO 040/363SO-16	Vente de sacs déchets organiques	17
RO 040/363-48	Taxe propreté publique commerces et prof. libérales	17
RO 100/380-03	Amendes administratives	21
RO 875/161-01	Enlèvement dépôts clandestins	205
RO 875/161-02	Vente produits usagés	205
RO 875/161-48	Produits divers – affichage – déchets fêtes	205
RO 876/161CP-48	Traitement déchets CPAS	205
RO 876/161ZP-48	Traitement déchets Zone Police	205
RO 876/465-48	Ristourne subvention prévention déchets	205

4. **Rapport d'activités**

S'agissant d'un service technique, où la cellule d'encadrement intervient systématiquement, compte tenu de l'imbrication des interventions des différentes équipes, la présentation suivante ne se décline pas par cellule mais par mission.

4.1. **Poursuivre les actions en matière de lutte contre les graffitis et les tags**

- dans le cadre de l'enlèvement des tags et graffitis, dépôt de plainte systématique par le Chef du Département du Cadre de Vie auprès de la section tags et graffitis de la Police locale et enlèvement systématique des tags et graffitis sur la voie publique, le mobilier urbain, les immeubles, les édifices publics ou privés, ainsi que sur tout bien jouxtant ou visible du domaine public, sur l'ensemble du territoire communal (2 agents avec matériel spécifique)
- réalisation d'un reportage photographique avant et après chaque intervention et communication systématique à la Police locale

4.1.1. **Bilan des interventions**

- 2.343 interventions
- 2.203,50 m² de surfaces dé taguées

4.2. **Limiter l'affichage sauvage**

- application des dispositions en matière d'affichage du règlement général de police (article 45 et 46)
- remise systématique du vade-mecum relatif à l'affichage sur la voie publique présentant les dispositions réglementaires précitées à tout organisateur d'événements par le service Gestion du domaine public et Sécurité (Département des Voies publiques)
- maintenance de la signalétique précisant les conditions d'utilisation sur les panneaux d'affichage associatif et d'expression citoyenne locale
- passage dans le courant de l'année 2011 des dépôts de plainte aux constats suite à la mise en place des sanctions administratives. Un dépôt de plainte et un constat en 2011
- constat et enlèvement systématique de tout affichage illicite repéré sur le domaine public

4.2.1. Bilan des interventions

- 1 dépôt de plainte transmis à la Police locale
- 1 constat établi par les agents constatateurs du DCV
- établissement de 10 redevances, sur base de PV rédigés en 2010, après réception des coordonnées des contrevenants, pour un montant total de 9.375, 00 € dont 1.000,00 € ont été perçus au 31 décembre
- perception de redevances établies en 2010 pour un montant de 750,00 €

4.3. Gérer les poubelles publiques

- maintenance des bornes de propreté (quelque 2.700 unités) et remplacement des bornes accidentées, incendiées ou vandalisées
- installation de 200 cuves de bornes de propreté acquises en décembre 2010 (remplacements)
- acquisition de 100 bornes de propreté Prima Línea et 318 cuves en août – 33.953,70 € (livraison en attente)
- acquisition de 71 bornes de propreté métalliques « piétonnier », 109 bornes de propreté métalliques « parc » et 109 bornes de propreté métalliques « anti-vandalisme » en décembre – 124.386,79 € (livraison en attente)

4.4. Renforcer le nettoyage des voiries, filets d'eau, accotements, trottoirs et halages en zone urbaine et en périphérie

- nettoyage de l'ensemble des avaloirs de l'entité à concurrence de 2 à 3 fois par an. A noter que certaines voiries nécessitent un curage plus régulier des avaloirs vu leur configuration et le risque y lié (cuvette, végétation importante, ...)
- rappel systématique des dispositions concernant le nettoyage de l'espace public en cas d'événements organisés sur ou en dehors de la voie publique aux organisateurs, par le service Gestion du Domaine public et Sécurité, sur base de l'avis émis par le DCV lors de tout événement annoncé (article 73 du règlement général de police)
- ratification par le Conseil communal réuni le 30 mai de la convention relative à l'entretien par la Ville des filets d'eau, avaloirs et accotements sur les portions de voirie du SPW menant au centre ville, exclusivement dans les zones où la vitesse est limitée à 50 km/h, les trémies d'Omalus et du CAMET n'étant pas concernées
- participation à l'amélioration du réseau de toilettes publiques :
 - location systématique de toilettes mobiles lors de chaque événement organisé par le DCV
 - promotion des toilettes sèches à l'occasion de trois événements : portes ouvertes du service Espaces verts, à Vedrin, le 6 mai ; quartier zéro déchets, quartier de la place l'Illon, à Namur, les 17 et 18 septembre ; marché aux anciennes variétés horticoles, place d'Armes, le 15 octobre
 - imposition systématique de la présence de toilettes lors de l'organisation de manifestations ou d'événements organisés par la Ville et/ou par des opérateurs extérieurs

4.5. Soutenir le travail des équipes de propreté

4.5.1. Effectifs des équipes de propreté

- reconduction de l'engagement d'agents sous statut « article 60 »
- reconduction des équipes d'agents du BEP Environnement assurant des prestations de nettoyage de la Ville – 12 agents assurant des prestations de 13h00 à 19h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis ainsi que de 8h00 à 16h30 les week-ends

4.5.2. Amélioration des équipements du service

Mises en service

- Nouvelles acquisitions :
 - 1 véhicule mixte « Contremaître » en mai
 - 1 camionnette bâchée double cabines à benne basculante en juin
 - 2 aspirateurs urbains électriques en novembre

Achats 2011 – Mises en service 2012

- Remplacements :
 - 1 balayeuse type camion (BXA-728)
 - 1 véhicule mixte (CQB-862)
 - 1 camion porte-conteneur (FVZ-500)
 - 2 camionnettes bâchées double cabines à benne basculante
- Nouvelles acquisitions :
 - 1 véhicule mixte « Sanctions administratives »
 - 1 camion compacteur

4.6. Sensibiliser le public à la nécessité du maintien de la propreté – certaines actions ont été menées en collaboration avec le service Eco-conseil

- poursuite de la remise d'un kit d'accueil à tous les nouveaux arrivants sur Namur comprenant les informations utiles en matière de propreté et de gestion des déchets
- rappel régulier des devoirs de chaque citoyen dans les quartiers et rues sensibles en matière de propreté publique via le dépôt d'une lettre circulaire
- poursuite de la campagne de sensibilisation du grand public à la propreté publique sur le thème « mon environnement c'est du propre » lancée en 2009, via la réalisation et la diffusion régulière d'affiches thématiques :
 - mars: façade taguée. Un service gratuit à votre disposition
 - juin: rats, chats errants et pigeons en surnombre ? Evitez de distribuer de la nourriture
 - septembre: mégot de cigarette à déposer ? Des cendriers urbains à votre disposition
- poursuite jusqu'en juillet de la diffusion de la brochure « Ensemble réduisons nos déchets » présentant les différentes modalités de collecte des résidus
- édition en juillet et diffusion de la brochure « Ensemble protégeons notre cadre de vie » présentant les différentes modalités de collecte des résidus, les outils mis à la disposition des citoyens et les sanctions administratives environnementales
- animations, sketches et mises en situation sur le thème des incivilités sur les marchés de Jambes et Namur de mai à septembre 2011, par l'asbl Isola
- poursuite de la diffusion des folders de sensibilisation et d'information sur la gestion raisonnée des déchets à destination des populations de langues étrangères (albanais, arabe, russe et turc)
- mise à jour régulière du site du portail www.environnement-namur.be
- réalisation d'une campagne de sensibilisation à la propreté publique ayant pour thème les sanctions administratives. Campagne d'affichage à caractère humoristique – dessin de Pierre Kroll (édition et diffusion d'une affiche en 1.500 exemplaires et d'une carte de vœux en 11.000 exemplaires) - décembre
- collaboration avec le BEP Environnement et l'asbl Fost +, pour la réalisation et la diffusion du calendrier 2012 de collecte des déchets ménagers accompagné de conseils pratiques – décembre 2011

- organisation d'actions « propreté » menées dans les quartiers, avec un soutien logistique important, en collaboration avec les citoyens :
 - Quartier de L'Ilon, à Namur, le 22 mai
 - Rue de Dave, à Jambes, le 3 juillet et le 21 août
- soutien à des actions « propreté » menées à l'initiative de citoyens :
 - Malonne Clean Up, le 3 avril
 - Quartier O déchets, quartier des Ponts spalaux, les 17 et 18 septembre, à l'occasion des Fêtes de Wallonie, notamment par la mise à disposition de deux toilettes sèches

4.7. Poursuivre les campagnes de lutte contre les déjections canines

- maintenance des canisettes installées sur le territoire communal (nettoyage et désinfection) et sensibilisation des riverains afin de promouvoir leur utilisation
- maintenance des totems distributeurs de sacs pour déjections canines installés sur le territoire communal
- réception et mise en œuvre de 500.000 sachets spécifiques pour les totems distributeurs acquis en 2010
- acquisition complémentaire en avril et mise en œuvre de 300.000 sachets spécifiques
- intervention des motos assurant la collecte des déjections canines plus particulièrement dans les espaces piétonniers et sur les halages

4.8. Tenter de résoudre les problématiques liées à la présence d'animaux en ville

- problématique des chats errants : action menée en collaboration avec le service Eco-conseil :
 - organisation d'une campagne de stérilisation des chats errants du 28 mars au 05 octobre
 - désignation d'un vétérinaire dans le cadre d'un marché global de services passé par procédure négociée portant sur les exercices 2011 et 2013
 - 157 chats stérilisés (82 mâles et 75 femelles) de mars à octobre
- poursuite du ramassage systématique des animaux morts sur la voie publique (animaux de compagnie et faune sauvage), dépôt au sein des installations du service Propreté publique, enlèvement régulier par une société agréée (Rendac) - Bilan : 361 unités (5 blaireaux, 235 chats, 6 chevreuils, 5 chiens, 11 fouines, 3 furets, 5 lapins, 12 moutons, 65 renards et 14 sangliers)
- problématique des pigeons :
 - maintenance régulière du pigeonnier installé square Léopold, approvisionnement en nourriture et eau, prélèvement systématique des œufs
 - désignation d'un vétérinaire assurant notamment le suivi du pigeonnier, dans le cadre d'un marché global de services passé par procédure négociée portant sur les exercices 2011 à 2013
- dératisation :
 - poursuite du marché de fournitures et de services relatif à la dératisation de l'ensemble du territoire de la Ville et aux interventions de désinfection sur les propriétés communales, marché couvrant les exercices 2008 à 2014
 - la dératisation porte sur :
 - tout le réseau des égouts publics
 - les points d'infestation en surface : immeubles, terrains... et leur voisinage
 - les cours d'eau et leurs abords

4.9. Mener des actions en matière de recherche des infractions et renforcer la lutte contre les dépôts clandestins

- recherche régulière d'indices au sein des dépôts illicites, dans les sacs-poubelles non conformes et dans les valisettes par les agents du service Propreté publique
- organisation d'opérations régulière en collaboration avec la section environnement de la Police locale pour la recherche et l'identification des dépositaires de sacs non conformes
- dans le cadre de l'adoption par la Ville du système des sanctions administratives, six agents du service Propreté publique assument en sus de leurs fonctions habituelles la mission d'agent constatateur

4.9.1. Bilan des interventions

- demandes enregistrées directement au niveau de la Police locale de l'environnement et concernant principalement le dépôt de sacs non conformes ou des dépôts illicites : 1.250 demandes émanant du DCV ou de particuliers et plusieurs constats effectués directement par la Police locale (1.022 en 07 // 1.145 en 08 // 1.128 en 2009 // 1.087 en 2010)
- PV rédigés et transmis au Parquet sur base de l'enlèvement de sacs non conformes et de dépôts illicites sur les domaines privé et public : 234 PV initiaux rédigés (204 en 2007 // 295 en 2008 // 384 en 2009 // 342 en 2010)
- 182 notices de PV communiquées au DCV (263 en 2010). Envoi postposé aux redevables en attente de la communication des identités par le Parquet. Nombre de redevances établies par le service Propreté publique sur base de P.V. rédigés en 2009, 2010 et 2011: 191 (239 en 2007 // 201 en 2008) – NB : de nombreuses redevances se rapportant aux PV dressés en 2011 restent en attente des coordonnées des contrevenants
- problème des déjections canines : 0 avertissement (0 en 2007, 2008 et 2009) - 0 PV rédigé (0 en 2007, 2008, 2009 et 2010)

4.9.2. Redevances pour dépôts illicites

- établissement de 191 redevances pour un montant total de 32.700, 00 € dont 17.650,00 € ont été perçus au 31 décembre
- perception de redevances établies entre 2004 et 2010 : 2.697,54 €

4.9.3. Sanctions administratives

- 333 PV et constats ont été reçus par la fonctionnaire sanctionnatrice en 2011 pour la Ville de Namur (17 en 2010).
- 231 dossiers concernent les déchets (16 en 2010) : abandon de déchets et non respect du RGP en matière de collecte des déchets. (Rien pour les déjections canines, puisque pas de constat ou PV)

Parmi ces 231 dossiers, 123 dossiers étant prescrits avant le 05.04.2012

- 26 décisions ont été prises (6 décisions en 2010)
 - 5 = pas d'amende
 - 21 = amende de 25 à 500 €
- 97 dossiers n'ont pas fait l'objet d'une décision de la fonctionnaire sanctionnatrice
 - 58 dossiers étaient à charge d'auteur inconnu, ce qui signifie le plus souvent qu'il y a un réquisitoire en cours afin d'identifier l'auteur et que le parquet se chargera des poursuites.
 - 7 = reçus hors délai
 - 1 = auteur introuvable

- 1 = auteur hors frontière
- 1 = auteur décédé
- 2 = transactions du parquet
- 7 = poursuites pénales
- 3 = informations ouvertes au parquet
- 13 = classés sans suite par le parquet
- 4 = délai dépassé pour infliger une amende
- 108 dossiers 2011 seront traités en 2012 (prescrits après le 04.04.2012)
- Bilan spécifique des agents constatateurs
 - 18 avertissements
 - 40 PV initiaux (dont 1 permis d'environnement)
 - 1 constat
 - 21 PV subséquents
 - 37 PV avec préjudice Ville (redevance éventuelle)
 - 0 constat avec préjudice Ville (redevance éventuelle)

4.10. Eviter les dépôts illicites de carcasses d'ovins à l'occasion de la Fête du Sacrifice - action menée en collaboration avec le service Eco-conseil

Cette action est engagée dans le but d'assurer la protection de l'environnement et de la santé publique en tenant compte de la législation relative au bien-être animal.

Mise en œuvre d'une unité mobile de sacrifice d'ovins afin d'assurer l'organisation de la Fête du sacrifice :

- permis d'exploiter pour les installations d'abattage pour une durée de 5 ans obtenu en 2008
- maintenance de l'unité de sacrifice assurée dans le cadre d'un marché de services conclu pour les exercices 2007 à 2012
- prestations des bouchers dans le cadre d'un marché de services conclu pour les exercices 2009 à 2012 – cession du marché suite à la déclaration de faillite de l'adjudicataire
- désignation d'un vétérinaire assurant notamment le contrôle vétérinaire des opérations, dans le cadre d'un marché global de services passé par procédure négociée portant sur les exercices 2011 et 2013
- introduction et obtention de l'agrément de l'AFSCA
- installation d'une bergerie, des dispositifs d'accueil et de sacrifice et des unités de collecte des déchets en résultant (prise en charge financière des résidus par le SPW)
- 407 ovins sacrifiés le 06 novembre 2011

4.11. Collaborer à la collecte des déchets spéciaux

Organisation avec le BEP Environnement de la collecte gratuite sur les parcs à conteneurs de Namur des couvertures de silo, bâches de protection hors gel, enrubannages de foin, ... ainsi que des cordes à ballots. Bilan : 16,98 tonnes de bâches agricoles et 1,44 tonnes de cordes à ballots collectées du 24 au 31 mai 2011.

4.12. Organiser la collecte des sapins de Noël

Organisation de la collecte en porte-à-porte des sapins de Noël et répartition sur les sites des Grands feux. Collecte de 3.461 petits sapins et de 27 grands sapins de plus de 10 mètres – action menée en collaboration avec le service Espaces verts.

4.13. Encourager et valoriser les actions visant au développement d'une économie sociale en matière de déchets

- poursuite de la convention de collaboration avec les asbl d'économie sociale dans le cadre de la collecte des textiles en cabine et poursuite des conventions passées avec les asbl Terre, Les Petits Riens et Oxfam dans le cadre de la collecte des déchets textiles ménagers :
 - bilan de collecte 2011 : plus de 100 cabines – 684,43 tonnes + 139,44 tonnes collectées par la société Curitas, notamment sur les parcs à conteneurs
- poursuite du service de collecte à domicile, sur demande, des objets encombrants permettant leur valorisation et leur recyclage. Ce marché de services poursuit un double objectif environnemental et social :
 - sur le plan environnemental, il a pour objet les prestations suivantes : sur appel, la collecte globale à domicile des objets encombrants en bon ou mauvais état, le tri, le démantèlement et le traitement des objets valorisables par recyclage et par réemploi, la priorité étant donnée au réemploi. La collecte est assurée exclusivement sur le territoire de la Ville de Namur
 - sur le plan social, le prestataire de services veille d'une part, à créer des emplois locaux pour les personnes fragilisées sur le marché de l'emploi en collaboration avec différentes associations namuroises et, d'autre part, à créer des activités sociales pour des personnes handicapées mentales afin de renforcer l'activité locale dans le secteur du réemploi
 - 7.131 ménages de la Ville ont eu recours à ce service en 2011 et 1.516,05 tonnes d'encombrants ont ainsi été collectés
- intégration de critères environnementaux et/ou sociaux dans les cahiers de charges réalisés par le service Environnement pour ses différents marchés (collecte des objets encombrants, entretien des espaces verts, gestion en lutte intégrée des serres communales, mise en page et impression de brochures)

4.14. Actions environnementales spécifiques développées lors des événements

- contacts avec les organisateurs d'événements. Cibles visées : galeries, musées, cinémas, conservatoire, académie, théâtres, centres culturels, bibliothèques, GAU, Namur Expo, écoles des devoirs, plusieurs responsables d'enseignement supérieur, universitaire, spécial et de promotion sociale, établissements scolaires, maisons de jeunes, mouvements de jeunesse ... : 140 courriers envoyés
- contacts avec deux fédérations d'associations (fédération des associations de Malonne et confrérie St-Hilaire à Temploux). Dans ce cadre, présentation à près de 70 associations des services proposés par la Ville dans le cadre de la gestion des déchets et du prêt de gobelets réutilisables, diffusion d'informations quant à l'affichage, au fléchage, ...
- quelque 180 contacts téléphoniques pris par des organisateurs demandant des renseignements sur l'affichage ou la gestion de la propreté. Suivi : communication d'informations, prise de rendez-vous, contacts avec d'autres services de la Ville concernés (Sports, Culture, Tourisme, Fêtes, ...). Y compris quelques contacts d'organisateur désirant « afficher » des événements n'ayant pas lieu à Namur
- quelque 230 contacts téléphoniques vers les organisateurs, pris pour les différents types d'organisation, suivi de la transmission de documents (vade-mecum affichage et vade-mecum service conteneurs, information prêt de gobelets, ...)
- prospection du marché dans le cadre d'équipements spécifiques tels que nasses à déchets, diversification des récipients réutilisables, ...
- 50 rencontres avec des organisateurs d'événements. Diffusion d'informations, propositions pour une meilleure gestion des déchets issus de l'événement
- participation aux réunions planifiées par les autres services communaux dans le cadre d'événements, le service Propreté publique étant pratiquement toujours impliqué
- mise à jour du Vade-mecum « affichage »

- élaboration des bordereaux de dépôt, vidange et récupération des déchets à utiliser dans le cadre de l'application du règlement-redevance sur la collecte et le traitement des résidus lors des événements et animations organisés par des tiers sur le domaine communal, arrêté par le Conseil communal en décembre 2010
- élaboration et diffusion du vade-mecum « Tri-recyclage, collecte et traitement des déchets lors des événements et animations organisés sur le domaine communal », présentant les services proposés par la Ville et la tarification du service « conteneurs » adoptés par le Conseil communal et les bordereaux précités
- promotion du panier de basket pour « déchets », système de collecte ludique de déchets lors des épreuves sportives, panier destiné à récupérer les gobelets, cannettes, ... distribués sur les lieux de ravitaillement lors de manifestations sportives du type marathon, triathlon ou jogging, afin de faciliter le ramassage des résidus et diminuer le temps de nettoyage. Utilisation à l'occasion d'une dizaine d'événements
- promotion des gobelets réutilisables et dérivés : 45 prêts correspondant à la mise à disposition de quelque 16.000 gobelets, 1.300 mugs prêtés, soit en moyenne, 355 gobelets prêtés par événement. Objectif de la promotion : intensifier ce type de prêt en 2012 et réduire la production de résidus de gobelets jetables, répondre à certaines craintes de la part des organisateurs réticents (problèmes de gestion des cautions, problème de rapidité du service, problème d'hygiène lié à l'AFSCA), afin d'augmenter leur utilisation. Mise au point d'un plateau en bois facilitant le remplissage et la distribution des gobelets en salle. Développement d'un programme de gestion des stocks. Recherche (en cours) d'un lave-gobelets amovible. Inclusion dans le règlement d'ordre intérieur de dispositions sur le prêt de matériel réutilisable, adoptées par le Conseil communal réuni le 12 septembre. Adoption d'un nouveau règlement redevance par le Conseil communal réuni le 17 octobre concernant outre les gobelets, verres, portes gobelets et mugs réutilisables, des plateaux et des bacs de rangement
- mise sur pied d'un agenda événementiel (en cours) en concertation avec le service Domaine public et Sécurité et le SIC. Base de données en Excel (Coordonnées de l'organisateur, date d'événement, nom de l'événement, lieu, heure,...), à partager – plus de 500 événements répertoriés
- émission de plus de 250 avis du DCV dans la procédure administrative de délivrance des autorisations lors des événements se déroulant sur la voie publique

4.15. Gestion des déchets : suivi général de l'organisation des collectes, adjudications et facturations

- missions confiées au BEP Environnement dans le cadre des différentes conventions liant la Ville au BEP Environnement :
 - collectes systématiques en porte-à-porte des déchets ménagers, des PMC, des papiers-cartons et des déchets organiques
 - collecte du verre en bulles vertes et blanches
 - gestion des parcs à conteneurs et de la collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) des ménages et des bâches agricoles
 - prise en charge des déchets assimilés, des encombrants, des pneus de voiture (y compris les résidus issus des bornes de propreté et des dépôts illicites).
- transport sur les unités de regroupement du BEP Environnement, à Floreffe et à Ciney des encombrants bois des services, ainsi que des déchets des cimetières et des déchets ménagers et encombrants des services et issus des dépôts illicites
- collecte sur appel des encombrants confiée à la Ressourcerie Namuroise dans le cadre d'un marché de services passé par appel d'offres général avec publicité européenne
- collecte des vêtements en cabine dans le cadre de conventions passées avec les asbl Oxfam, les Petits Riens et Terre
- transport des boues de balayage et de curage des avaloirs sur l'unité de traitement de la société All Clean, à Sombreffe, dans le cadre d'un marché de services

- enlèvement des déchets spéciaux issus des services et des dépôts illicites, rassemblés dans des conteneurs spécifiques sur le site de la station de transfert du service Propreté publique confié à la société Véolia Environmental, de Braine le Château, dans le cadre d'un marché de services
- transport des inertes issus des services (hors service Voirie) et des dépôts illicites, sur l'unité de tri et de valorisation namuroise de la société Recynam, à Lives-sur-Meuse.

4.15.1. **Bilan des collectes de déchets**

Nombre d'habitants au 01/01/2011 : 109.752

Classe 2		19.245,47
	ordures ménagères	14.451,17
	poubelles publiques, dépôts clandestins et déchets des services	1.954,84
	déchets cimetières en mélange	193,42
	encombrants services et illicites	113,04
	encombrants de classe 2 provenant des parcs à conteneurs (pàc)	2.533,00
Déchets organiques		1.409,42
	Ménages	1.409,42
Boues d'avaloirs (classe 2)		1.801,66
	1.801,66	
Classe 2 - Valorisation		5.261,41
	encombrants bois des services	124,36
	encombrants collectés par la Ressourcerie namuroise	1.516,05
	encombrants bois pàc	3.621,00
Classe 3		854,03
	services communaux (Voirie)	854,03
Classe 3 - Valorisation		12.689,55
	parcs à conteneurs	11.843,20
	services communaux (hors Voirie)	600,70
	services communaux (Voirie)	245,65
Compostage (déchets verts)		8.083,89
	parcs à conteneurs	6.850,38
	services	1.233,51
Recyclage		16.139,78
	métaux parcs à conteneurs	745,08
	métaux des services	55,91
	papiers/cartons (pàc - porte à porte)	8.753,10
	PMC (pàc - porte à porte)	1.991,32
	verre (pàc - bulles - porte à porte)	3.710,93
	vêtements conventions (Terre, Oxfam et Petits Riens)	684,43
	vêtements parcs à conteneurs (Curitas)	139,44
	vêtements hors convention (Curitas)	59,57

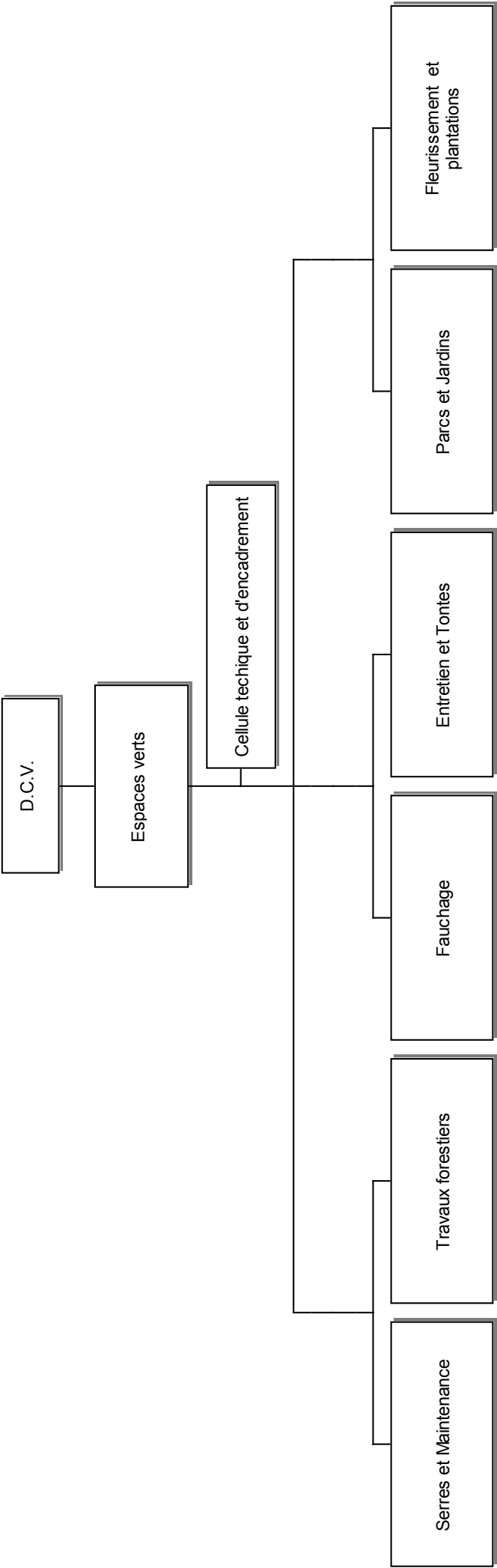
DEEE		819,43
	petit électroménagers	395,35
	gros électroménager (sans pesée)	238,25
	TV/écrans (sans pesée)	185,83
Déchets spéciaux et huiles		274,88
	parcs à conteneurs - déchets spéciaux	192,03
	parcs à conteneurs (huiles végétales et graisses friture)	44,32
	parcs à conteneurs (huiles moteurs)	24,00
	parcs à conteneurs (piles)	6,35
	piles (BEBAT)	Pas d'info
	services (SITA)	0,04
	services (VEOLIA)	8,14
Frigolite		27,61
		27,61
Bâches agricoles et cordes à ballots		18,42
		18,42
Pneus		61,40
	parcs à conteneurs	61,40
	services - via BEP pàc - contrat de branche	
Bouchons de Liège		1,20
		1,20
TOTAL		66.688,15

4.16. Gestion des déchets : gestion administrative

- préparation du document à joindre à l'avertissement-extrait de rôle 2011 (basé sur les chiffres 2009) et communication au Département de Gestion Financière (D.G.F.) en février
- préparation et envoi en mai à l'Office Wallon des déchets (OWD) du formulaire FEDEM relatif au prélèvement sanction 2010
- réalisation en collaboration avec le D.G.F. et soumission au SPW en septembre du tableau coût-vérité 2010 et de ses annexes obligatoires
- établissement en collaboration avec le D.G.F. des prévisions du coût-vérité 2012 et transmission à l'OWD en novembre
- enregistrement de la Ville pour une durée de cinq ans, en qualité de collecteur et de transporteur de déchets autres que dangereux sous le numéro 2011-012-18-06, à dater du 18 février
- enregistrement de la Ville pour une durée de 10 ans, pour la valorisation des granulats ou faits de revêtements routiers hydrocarbonés de codes 17032A et 17032B, sous le numéro 2011-765-3, à dater du 14 avril.

ESPACES

VERTS



1. Composition du service

Au 1^{er} janvier :

- 1 chef de bureau technique A1ff
- 4 agents techniques
- 67 ouvriers (dont 4 agents sous contrat WinWin et 5 sous statut article 60)
- Dans le cadre de la convention de gestion coordonnée des espaces verts de la Ville et du CPAS ainsi que de la cellule Insertion « espaces verts – maraîchage du CPAS » : 1 formateur et 4 articles 60.

Evolution structurelle en cours d'année :

- admission à la retraite de trois ouvriers en cours d'année, dont un contremaître en chef
- engagement d'un ouvrier en cours d'année
- engagement de 2 CAP en juin et en août
- départ d'un agent (mutation) en décembre – remplacement prévu en mai 2012
- renforcement de la cellule Insertion « espaces verts – maraîchage du CPAS » : adjonction d'un second formateur en avril 2011. La cellule comprenait 6 articles 60 le 31 décembre 2011.
- transfert d'un chauffeur camion porte conteneurs et de son véhicule au service Propreté publique, en cours d'année

2. Description du service

2.1. Sites d'implantation

- rue Frères Biéva, 23 à 5020 Vedrin
- Pépinière communale : rue d'Enhaive, 284 à 5100 Jambes.

Fleurissement de la Ville, entretien des arbres d'avenues, des parcs et squares du domaine communal. Tonte des pelouses, entretien végétal des chemins vicinaux, des bois communaux, des cimetières, fauchage des accotements, travaux de désherbage divers, inventaires des arbres remarquables, arbres communaux, parcs, ..., gestion et entretien de certains espaces verts propriétés du SPW.

2.2. Le service Espaces verts regroupe sept cellules

2.2.1. Cellule technique et d'encadrement (10 agents)

- 5 agents techniques (y compris le chef de bureau)
- 2 contremaîtres en chef
- 1 contremaître
- 2 contremaîtres ff

2.2.2. Cellule serres et maintenance (10 agents)

En ce compris le magasin, l'équipe tailles de haies et les agents assurant les transports relevant du DCV.

2.2.3. Cellule travaux forestiers (8 agents)

Cellule qui a pour mission l'abattage et l'élagage de tout arbre qui, par mesure de sécurité ou à la suite d'intempéries, demande une intervention, l'entretien des bois communaux soumis au régime forestier et de leurs équipements (aires de repos, ...), l'entretien de la pépinière communale.

2.2.4. Cellule fauchage (10 agents)

Cellule qui a pour mission le fauchage des accotements et la tonte des grandes pelouses, l'entretien végétal des chemins vicinaux dès que la saison commence. En hiver, les opérateurs concernés effectuent aussi la taille des arbres d'avenue. Un camion avec chauffeur s'occupe de l'évacuation des déchets verts. Un atelier mécanique fait partie de cette cellule.

2.2.5. Cellule entretien et tontes (11 agents)

Cellule qui a pour mission la tonte des pelouses et les entretiens divers.

2.2.6. Cellules Parcs et jardins (7 agents)

Cellule qui a pour mission l'entretien des îlots de voiries, des parcs Astrid, Louise-Marie, de La Plante, d'Amée, et Ste Calixte ainsi que des jardins thématiques et du cimetière de Namur (aspect végétal), en collaboration avec la section maraîchage de la cellule Insertion « espaces verts – maraîchage » du CPAS.

2.2.7. Cellule fleurissement et plantations (16 agents)

Cellule qui a pour mission le fleurissement de la ville, les plantations et la gestion des serres communales.

3. Articles budgétaires attachés spécifiquement au service

Article	Intitulé	Budget page
DO 766/124MT-02	Plantation matériel outillage	106
DO 766/124PL-02	Espaces verts - plantation	106
DO 773/124-02	Monuments et sites - entretiens	106
DO 878/124PL-02	Fonctionnement cimetières – Espaces verts	142
DE 136/743-52	Achat autos-camionnettes	12
DE 136/743-98	Achat véhicules spéciaux	12
DE 766/725-60	Equipement et maintenance des parcs et jardins	36
DE 766/741-98	Mobilier espaces verts	36
DE 766/744-51	Achat matériel outillage plantation	36
DE 766/744-51	Matériaux parcs et jardins	36
RO 640/161-12	Vente de bois sur pied	77
RO 640/161-13	Vente de bois coupé	77
RO 766/161-48	Recettes diverses (rembt dégâts – vente brochures)	95

4. Rapport d'activités

S'agissant d'un service technique, où la cellule d'encadrement intervient systématiquement, compte tenu de l'imbrication des interventions des différentes équipes, la présentation suivante ne se décline pas par cellules mais par missions.

4.1. Initier une approche différente de la gestion des coins verts intégrés à l'espace urbain

- Poursuite de la mise en œuvre de conventions de gestion participative de coins verts et fleuris en milieu urbain avec différents partenaires – 23 conventions au 31/12/2011.

- Poursuite de la reconversion progressive des massifs d'annuelles en massifs mixtes (annuelles – vivaces – arbustes).
- Poursuite du programme de lutte intégrée au sein des serres communales et engagement d'un programme du même type au verger didactique de Temploux.
- Serres : La lutte intégrée s'organise d'une part, à partir d'un planning préventif qui a pour objectif de limiter la croissance de certains ravageurs (des auxiliaires sont introduits en mars et mai suivant le planning) et d'autre part, à partir des observations d'infestations (des prédateurs sont introduits dans les cultures et, au besoin, des insecticides biologiques peuvent être utilisés). Dans le cadre d'un marché de fournitures et de services, différentes visites techniques sont assurées par une société spécialisée qui fournit les prédateurs et les produits nécessaires.
- Verger de Temploux : L'utilisation de pesticide est proscrite dans ce verger. Plusieurs facteurs permettent d'y réduire les risques de maladie, donc de réduire la nécessité de traitement, notamment par :
 - le choix de variétés locales résistantes aux maladies (RGF), telles que chancre ou moniliose
 - l'utilisation systématique du mulching
 - l'usage d'engrais organiques naturels à la plantation
 - des semis de bandes fleuries destinées à attirer les auxiliaires de lutte à proximité des arbres fruitiers
 - l'installation complémentaire de pièges à phéromones destinés à lutter contre la mouche du pommier
- Démonstration de taille organisée en collaboration avec le Centre de Recherche Agronomique de Gembloux, le 20 mars.
- L'introduction d'un projet dans le cadre de BiodiBap 2011 visant l'aménagement d'une mare et d'un refuge pour la faune indigène, en novembre. Notification de l'arrêté ministériel retenant le projet en date du 23 décembre. Réalisation en 2012.
- Poursuite de la mise en œuvre du schéma d'application pour l'utilisation d'herbicides moins toxiques pour l'environnement.
- Diffusion de la note d'orientation en matière d'espaces verts, de propreté et de gestion des déchets rédigée en 2009 à l'attention des lotisseurs.

4.2. Assurer un fleurissement de qualité de la ville

Points de fleurissement : quelque 100 parterres et plus de 2.300 jardinières de tous types.

4.2.1. Le fleurissement printaniers

- 80.325 plantes ont été mises en place à l'automne 2010 pour assurer le fleurissement hivernal 2010/2011 et du printemps dont : 33.600 bulbes (9 variétés de tulipes, 3 variétés de narcisses et 1 variété de jacinthes), 46.725 bisannuelles (9 variétés de pensées, 2 variétés de myosotis, 6 variétés de choux d'ornement, 4 variétés de chicorées d'ornement et 3 variétés de giroflées).
- Suspensions garnies de pensées, de tulipes ou narcisses (bulbes) rues du Collège, de la Croix, Fossés Fleuris et Haute Marcelle, place de la Wallonie, Impasse St-Joseph, place d'Armes, place Joséphine Charlotte (mâts), place de la Gare (mâts), ponts de l'Evêché et de la Libération ainsi qu'à l'avenue Félicien Rops.
- Garnissage des pots géants, parterres et vasques de myosotis, pensées, tulipes, jacinthes, narcisses.
- Garnissage des autres vasques de pensées, tulipes et narcisses.
- Garnissage des parterres.

4.2.2. Le fleurissement d'été

- Mise en place et fleurissement des différentes vasques, jardinières, jardinières suspendues, suspensions rondes, jardinières galbées, bacs d'orangerie, appliques demi-jardinières rondes fixées sur luminaires...
- Fleurissement des anciennes vasques et jardinières en plastique, en béton gale, des bacs Marie et des bacs en plastique recyclé distribués sur tout le territoire communal, des monuments et des parterres.
- Les matières premières : mise en œuvre dès mai 2011 de plus de 90.000 plantes généralement cultivées dans les serres communales issues de semis, boutures et prestocells (mini-mottes) :
 - 11.000 plantes choisies parmi 3 variétés de géraniums lierres et 1 variété de géraniums droits acquis en mini-motte
 - 1.750 touffes de géraniums zonales bouturés dans les serres
 - 22.000 boutures de surfinias, verveines, impatiences, petunias, bégonias, lantanas, héliotropes, ...
 - 54.500 plantes issues de semis : amaranthes, artichauts, bettes, calceolaires, cardons, cinéraires maritimes, coréopsis, cosmos, cupheas, dalhias, pétunias, salvias, ricins verts, rudbéckias, tabacs, tagètes, verveines, zinnias
- Installation de plantes de position hivernées dans les serres, afin de donner du volume aux massifs d'annuelles : 18 dracaena indivisa, 54 grands plumbagos, 25 lauriers roses tressés, 11 gros solanums panachés, 69 fuchsias sur tige, 18 bougainvilliers, 10 grands abutilons, 5 palmiers en pots géants, 4 orangers, 9 oliviers, 20 bananiers, 10 acacias radianas, 8 solanums jasmoïdes, ...
- Plus 3.200 plantes finies disposées dans les jardinières des commerçants du centre ville (action menée en collaboration avec l'asbl Gau).

4.2.3. Le fleurissement d'hiver

- 113.230 plantes ont été mises en place à l'automne 2011 pour assurer le fleurissement hivernal 2011/2012 et du printemps dont : 34.300 bulbes (12 variétés de tulipes, 5 variétés de narcisses, 3 variétés d'ails, jacinthes, amaryllis, muscari et brodiaea), 78.930 bisannuelles (9 variétés de pensées, 2 variétés de myosotis, 6 variétés de choux d'ornement, 4 variétés de chicorées d'ornement et 3 variétés de giroflées).
- Installation de 17 nouvelles vasques (bacs en acier corten), rue et place de l'Ange, plantées de graminées (Carex marrowii variegata et Festuca glauca).

4.3. Poursuivre le programme de restauration de la végétation et de développement des espaces verts communaux

- Mise à jour du recensement des arbres d'avenues et de leur état sanitaire.
- Remplacement systématique des arbres d'alignement dépérissants.
- Mise à jour régulière de l'inventaire des arbres remarquables.
- Relevé régulier de l'état sanitaire des arbres remarquables, propriétés de la Ville, par un technicien.
- Finalisation de l'aménagement du Jardin des Petits fruits à Wépion :
 - Signature par le Conseil, le 28 février, d'une convention de mise à disposition du jardin, en vue de son exploitation didactique, passée avec l'asbl Musée de la Fraise et Promotion du pays de Wépion.
 - Edition d'une brochure de présentation du Jardin, en mai.
 - Inauguration le 27 mai.

- Poursuite de l'aménagement d'un jardin des Symboles visant à présenter le végétal sous l'angle de la symbolique, les mythes et légendes qui y sont liés et dédié à Jean Chalon, botaniste namurois :
 - arasement des structures de l'ancien golf et de la végétation indésirable
 - nivellement
 - acquisition de matériaux d'empierrement et des structures métalliques du futur jardin
 - installation de la tonnelle et de la pergola
- Création de nouveaux aménagements, notamment à Belgrade, avenue des Vignes, plantation d'une collection de vignes ; à Jambes, rue de Dave, installation d'une haie vive au voisinage du centre administratif du CPAS ; à Namur, Parc Louise-Marie, remplacement de la haie vieillissante entourant l'aire de jeux ; à Naninne, rue des Phlox ; à Saint-Servais, au voisinage du Commissariat d'Hastedon ; à Suarlée, rue de l'Erable ; à Wépion, au voisinage du Musée de la Fraise, installation de plantes grimpantes et aménagement d'un cheminement menant à la Meuse.
- Essais de plantations de plantes vivaces en aire de dispersion, au cimetière de Gelbressée.
- Tailles d'entretien, allègement et enlèvement du bois mort opérés par les agents du service Espaces verts sur plusieurs sujets, notamment dans les parcs.
- Poursuite des plantations d'essences de collection, notamment à l'arboretum de la Citadelle (extension au voisinage des tennis), parc Louise-Marie, parc de La Plante, espace jouxtant le cimetière de Bricgniot à Saint-Servais.
- Instauration d'un programme de restauration de la végétation et de développement des espaces verts communaux: plantation de 240 arbres hautes-tiges, 2.888 arbustes notamment des plantes pour haies, 3.331 plantes vivaces sur le territoire communal par le service Espaces verts.
- Gestion dynamique de la pépinière communale sise rue d'Enhaive, à Jambes.
- Poursuite de l'aménagement d'une nouvelle pépinière à Temploux :
 - établissement d'un parcellaire
 - premiers labours
 - construction d'un hangar agricole et de citernes (en cours)
 - adjudication d'aménagement d'une dalle de béton et d'une citerne complémentaire
- Poursuite de la restructuration végétative dans les parcs (parcs de La Plante, Louise-Marie, Astrid, d'Amée et square Baron Fallon) : plantation de jeunes sujets et d'arbres d'essences rares, restauration des massifs arbustifs, mise en valeur de l'aspect de conservatoire végétal.
- Plantation de nouveaux alignements d'arbres dont l'entretien sera assuré par le service : à Erpent, Baseille ; à Jambes, rue Charles Lamquet ; à Namur, rue de l'Ange et rue Château des Balances.
- Conclusion en août d'une convention concernant la réalisation d'une collection de camélias botaniques, à titre conservatoire, leur implantation étant prévue dans les jardins du Maieur, le jardin des Célestines et le parc Louise-Marie.

4.4. Développement de l'utilisation des parcs comme lieux de convivialité

- Organisation de trois concerts et visites guidées dans les parcs :
 - de La Plante, à Namur (10 juillet) – 360 personnes (30 visiteurs)
 - des Ramiers, à Bouge (24 juillet) – 165 personnes (35 visiteurs)
 - Astrid, à Jambes (28 août) – 275 personnes (30 visiteurs)
- Animations dans les jardins à thème :
 - jardins des plantes à couleurs : journée d'animation à l'occasion de la journée « portes ouvertes » du service Espaces verts le 08 mai ; 3 journées de stage – 11 participants ;

3 visites guidées pour groupes (62 participants) et 6 animations pour public scolaire (115 participants) et une visite en néerlandais : 44 participants

- jardin des deux tours (jardin d'inspiration médiévale) : journée d'animations le 29 mai : 150 participants ; jardin ouvert en visite libre de 14h00 à 18h00 en juillet-août, à l'exception du lundi : 2.094 visiteurs ; visite du jardin dans le cadre du Citadelle Pass et de la balade « La médiévale » : 6.144 visiteurs et deux visites en langue étrangère : 29 participants
- jardin des senteurs : journée d'animations le 12 juin : 50 participants ; trois visites en langue étrangère : 83 participants ; une animation scolaire en septembre : 23 élèves ; accès libre toute l'année
- jardin des petits fruits : inauguration le 27 mai ; journées portes ouvertes les 28 et 29 mai (430 participants) et le 16 octobre (80 participants). Durant la saison estivale, ouverture du jardin et visites guidées à l'initiative de l'asbl Musée de la Fraise et Promotion du pays de Wépion – 427 participants. Réalisation d'une animation intergénérationnelle le 21 octobre : 40 participants (1 classe de l'école communale de Wépion, résidents et thérapeutes du home Le Grand Pré, Conseil Consultatif des Aînés, Musée de la Fraise)
- Entretien systématique de la végétation dans les cimetières, au besoin via de nouvelles plantations ou le remplacement de portions de haies ou d'arbres dépérissants.

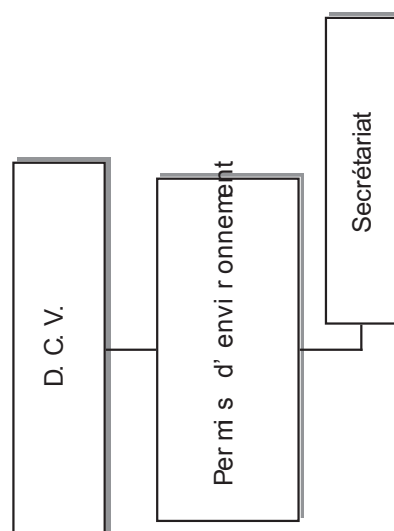
4.5. Renforcer les missions du service espaces verts

- Poursuite de la collaboration avec l'asbl L'Atelier dans le cadre de l'entretien des cimetières, des pieds d'arbres, sentiers vicinaux, ...
- Participation des agents des services à diverses formations
- Acquisition de véhicules :
 - mise en service :
 - une fourgonnette (remplacement), en avril
 - un véhicule mixte (remplacement), en mai
 - remplacement d'un tracteur faucheur, acquis en mai et livré en décembre
 - acquisitions 2011 :
 - Achat de 4 camionnettes, en décembre
 - Achat de 2 véhicules pour techniciens, en décembre
 - Remplacement d'1 fourgonnette, en décembre
 - Achat d'1 jeep, en décembre
 - Achat d'une remorque ramasseuse de feuilles, en décembre
- Amélioration des infrastructures :
 - réfection des toitures des hangars du service (marché 2010)

4.6. Lutte contre les plantes invasives

- Participation à différentes séances d'information et de formation.
- Désignation d'un technicien du service en qualité de personne ressource dans le cadre de la problématique des Berces du Caucase, en avril, chargé notamment d'avertir systématiquement le SPW de tout foyer détecté et/ou éradiqué sur le territoire communal.
- Information systématique du propriétaire lors de la découverte d'un foyer.
- Décision d'adhérer au Code de conduite sur les plantes invasives, en août, ce code visant à mettre en place des mesures permettant de réduire les risques d'introduction de ces espèces dans les parcs, les jardins, les étangs, les bords de voiries (routes, cours d'eau, voies ferroviaires).
- Adoption par le Conseil communal de dispositions réglementaires spécifiques concernant la détention et la dispersion de plantes invasives, en septembre.
- Signature officielle du Code de conduite sur les plantes invasives, le 21 septembre.

PERMIS D'ENVIRONNEMENT



1. Composition du service

- 1 chef de service A2ff
- 1 agent administratif
- 1 agent technique

2. Description du service

2.1. Site d'implantation :

Hôtel de Ville à 5000 Namur

2.2. Ce service assure les missions suivantes :

- Instruction des dossiers de permis d'environnement et de permis uniques
- Gestion des dossiers administratifs des cours d'eau non navigables
- Suivi des enquêtes publiques environnementales
- Suivi des plaintes relatives aux permis d'environnement et aux établissements classés
- Aide au remplissage des demandes de permis
- Visites sur place à des fins de contrôle ou d'information

3. Article budgétaire attaché spécifiquement au service

Article	Intitulé	Budget page
DO 425/124AF-02	Affichage notarial	66

4. Rapport d'activités

La mission principale du service Permis d'environnement est la gestion des demandes de permis d'environnement (P.E.) et de permis uniques (P.U.) conformément à la procédure relevant du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

En 2011, 291 dossiers ont été traités au total, dont :

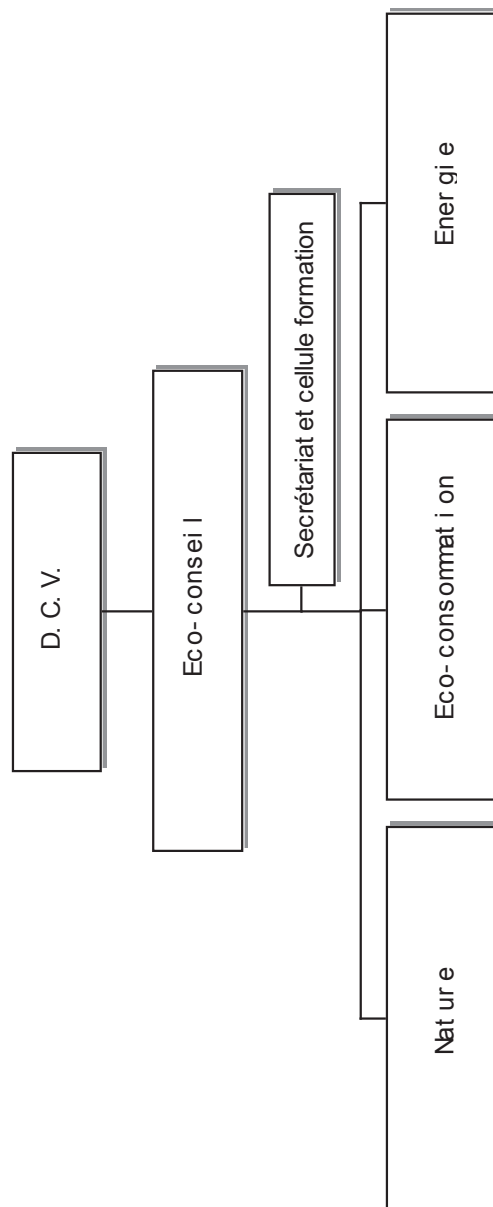
- 1 dossier de permis unique de 1^{ère} classe
- 25 dossiers de permis uniques de 2^{ème} classe
- 28 dossiers de permis d'environnement de 2^{ème} classe
- 231 dossiers de déclaration
- 6 recours sur permis d'environnement

Dans ce cadre et en application du Code de l'environnement concernant la liberté d'accès des citoyens à l'information relative à l'environnement, 2 dossiers ont également été traités.

Le service gère aussi d'autres types de dossiers dans diverses matières :

- En matière de législation sur les cours d'eau non navigables (partie administrative), 2 dossiers ont été traités.
- Consultation du public avant l'introduction d'un permis d'environnement de classe 1 : 2 dossiers.
- Matières régionales et fédérales : 6 dossiers

ECO-CONSEIL



1. **Composition du service**

Au 1^{er} janvier

- 1 chef de service – Eco-conseiller A1
- 1 second Eco-conseiller
- 5 agents techniques dont un agent A1
- 4 agents administratifs

Evolution structurelle en cours d'année

- Suspension de contrat d'un agent administratif mi-temps en septembre
- Démission d'un agent technique au Guichet de l'Energie en septembre
- Engagement d'un agent sous statut article 60 en avril
- Engagement d'un agent technique A1 mi-temps en novembre
- Engagement d'un guide nature sous contrat WinWin en décembre

2. **Description du service**

2.1. **Sites d'implantation :**

- Service Eco-conseil, rue Frères Biéva, 203 à 5020 Vedrin
- Guichet de l'Energie, rue Rogier, 89 à 5000 Namur

Le service Eco-conseil se caractérise par différentes actions de sensibilisation et de remises d'avis qui ont trait aux matières environnementales, au compostage, à l'éco-consommation, aux pollutions.

2.2. **Le service Eco-conseil se compose de quatre cellules**

2.2.1. **Cellule secrétariat et information** (3 agents)

Elle traite le secrétariat de l'ensemble du service Eco-conseil, assure la gestion du téléphone vert et s'investit dans les différentes manifestations qu'il organise.

2.2.2. **Cellule Eco-consommation** (2 agents)

Cette cellule s'occupe :

- du tri-recyclage, de la gestion des déchets et des actions de sensibilisation
- de l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE)
- des actions de sensibilisation comme le compostage individuel, l'éco-consommation, semaine sans pesticides et le tri recyclage
- de la réalisation de brochures, documents d'information, articles, ...
- du traitement des dossiers de demandes de primes « langes lavables » et « citernes à eau de pluie » et des dossiers de location-vente de « fûts composteurs » et « fûts à eau de pluie »

2.2.3. **Cellule nature** (1 agent)

Cette cellule assure le suivi du Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) et du contrat de rivière, réalise diverses actions éducatives sur le plan environnemental, le suivi des pollutions, les relations avec le monde agricole. Ses missions principales sont notamment :

- le suivi des conventions nature telles que « Combles et clochers », « fauchage tardif »

- la gestion des espaces semi-naturels communaux tels les anciennes carrières d'Asty Moulin, du Piroy, du verger didactique de Temploux, ...
- en partenariat avec tous les acteurs de terrain et le Service Public de Wallonie, la mise en valeur progressive du patrimoine naturel de la Ville et le développement de toutes ses potentialités
- la participation aux réunions de concertation en matière urbanistique (aspect « nature »)
- la rédaction d'avis sur les aspects santé des dossiers « antennes GSM »
- l'organisation annuelle de la quinzaine de la nature, de la ferme en ville et du marché aux variétés anciennes horticoles, de la journée de l'arbre, des « portes ouvertes » du service Espaces verts et du Verdur troc
- l'organisation de visites guidées (pépinière communale, serres communales, verger de Temploux, jardins thématiques, ...)
- la réalisation d'actions de sensibilisation et pédagogiques
- la réalisation de brochures, documents d'information, articles, ...
- les travaux d'inventaires d'arbres, de sites naturels et de sites classés, ...
- les constats de dégâts agricoles et horticoles (secrétariat de la « commission des constats de dégâts agricoles et horticoles ») et l'appui administratif aux agriculteurs sinistrés lors des calamités naturelles.

2.2.4. Guichet de l'énergie (4 agents)

Cette cellule assure la promotion de l'URE (Utilisation Rationnelle de l'Energie) et des énergies renouvelables. Elle donne des conseils aux citoyens dans les domaines de l'énergie et diffuse des renseignements relatifs aux aides énergétiques.

3. Articles budgétaires attachés spécifiquement au service

Article	Intitulé	Budget page
DO 766/122-48	Expertises environnementales	106
DO 766/124AE-02	Actions environnement	106
DO 766/124EV-48	Actions environnement (subsidés)	106
DO 766/332HM-01	Contrat Rivière Haute Meuse	114
DO 766/332FN-02	Subside Festival Film Nature	108
DO 766/332PW-01	Cotisation PhytEau Wal	112
DO 875/124AN-02	Lutte contre animaux et plantes nuisibles	136
DO 876/124-48	Assistance technique DCV	136
DO 879/331EN-01	Primes environnementales ménages	136
DO 879/435GE-01	Fonctionnement guichet de l'énergie	136
DE 766/725-60	Equipement et maintenance parcs et jardins	36
RO 766/161-48	Recettes diverses (rembt dégâts – vente de brochures)	95
RO 766/465S1-48	Subventions environnementales	97
RO 875/161-48	Produits divers – Affichage – Déchets	137
RO 879/465GE-01	Subvention Région Wallonne – Guichet de l'Energie	143

4. Rapport d'activités

4.1. Cellule secrétariat et information

- Secrétariat de l'ensemble du service Eco-conseil
- Gestion du téléphone vert
- Investissement dans les différentes manifestations organisées par le DCV.

4.2. Cellule éco-consommation

4.2.1. Améliorer la gestion des déchets des ménages et poursuivre les opérations menées en matière de gestion intégrée des déchets

- Poursuite de la mise en œuvre du système du sac-poubelle réglementaire payant et du service de livraison des sacs payants réglementaires aux petits commerces distributeurs.
- Mise à disposition d'un quota de rouleaux de sacs-poubelles réglementaires ou de sacs-poubelles communaux à divers publics-cibles tels que les gardiennes d'enfants à domicile encadrées SONEFA et les gardiennes d'enfants à domicile conventionnées ONE exerçant leur activité sur le territoire de la Ville, la zone de Police, le CPAS, les logements sociaux.
- Mise à disposition gratuite de sacs bleus PMC pour les écoles, associations...
- Octroi d'une prime à l'utilisation de langes lavables : 34 primes octroyées.
- Réalisation d'une enquête auprès des personnes qui ont bénéficié de la prime langes lavables et réalisation d'une conférence en avril.
- Suivi des activités de l'asbl Guides Composteurs de Namur, le secrétariat étant assuré par le service Eco-conseil.
- Participation des guides composteurs à différentes manifestations : Journée « portes ouvertes » du service Espaces verts, Marché aux anciennes variétés (octobre), Journée de l'arbre (novembre)...
- Organisation de 9 ateliers pratiques sur le compostage par les guides composteurs (90 participants) sur le site du service Espaces verts.
- Suivi des sites communaux de compostage : Pépinière communale - service des Espaces verts, à Vedrin - Homes La Closière, Les Chardonnerets et St-Joseph du CPAS – écoles communales de Beez, Belgrade Boverie, Belgrade Tautis, Jambes Basse-Enhaive, Jambes Froidebise, Salzinnes (rue de la Colline) et Naninne – écoles non communales : Ste-Marie (Flawinne), St-Aubain (Salzinnes), Ste-Ursule (Namur), Ste-Marie (Dave), St-Berthuin (Malonne), Clair-Val (Suarlée).
- Poursuite du système de location - vente de compostières : 39 compostières mises à disposition.
- Edition et diffusion en 10.000 exemplaires de l'agenda de l'éco-consommation 2012 sur le thème « La récup' je m'y emploie ».
- Suivi des missions confiées au BEP Environnement dans le cadre des différentes conventions liant la Ville au BEP Environnement : collectes en porte-à-porte, gestion des points d'apport volontaire, gestion des parcs à conteneurs...

4.2.2. Développer des actions de promotion des filières de recyclage

- Sensibilisation des services communaux au tri-recyclage de leurs déchets et au choix de la meilleure filière de valorisation ou de traitement.
- Organisation d'animations didactiques au centre de valorisation des déchets encombrants (Ressourcerie Namuroise) : groupes scolaires et groupes constitués d'adultes.

- Organisation de 4 dimanches de l'éco-consommation et de la récup' sur les thèmes de l'environnement au jardin en mai, du mobilier en septembre, des jeux de société en novembre et des fêtes de fin d'années en décembre
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville du calendrier de collecte des déchets ménagers accompagné de conseils pratiques sur le tri-recyclage des déchets.
- Insertion dans chaque autorisation de manifestations sportives, culturelles ou festives d'obligations en matière de gestion et de traitement des déchets.
- Réalisation annuelle de plusieurs campagnes d'actions concrètes de sensibilisation à la prévention des déchets.
- Poursuite de la diffusion de la brochure « Ensemble réduisons nos déchets comprenant de nombreux trucs et astuces en matière d'éco-consommation ».

4.2.3. Favoriser l'éco-consommation et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (U.R.E.)

- Gestion et suivi du guichet de l'énergie subventionné par le SPW.
- Conseils aux citoyens dans les domaines de l'énergie et diffusion des renseignements relatifs aux aides énergétiques via le guichet de l'énergie.
- Organisation en collaboration avec l'asbl Empreintes d'animations « URE » dans les écoles de l'entité.
- Soutien des activités du CPAS relatives à l'URE par la mise à disposition du matériel didactique réalisé par le service Environnement.
- Annuellement, réalisation de plusieurs campagnes d'actions concrètes de sensibilisation à l'éco-consommation dans le cadre de l'AGW du 17 juillet 2008. Le programme 2011 comportait les actions suivantes :
 - participation à la semaine sans pesticide
 - organisation d'animations sur la prévention des déchets et la récup'
 - réalisation de capsules radiophoniques sur l'éco-consommation et d'un jeu-concours en collaboration avec RUN
 - organisation d'animations scolaires sur le gaspillage alimentaire et les achats fûtés avec diffusion de boîtes à collation et d'une brochure sur le gaspillage alimentaire
 - organisation de formation au compostage individuel ; organisation de 4 dimanches de l'éco-consommation et de la récup' et d'ateliers de la récup'
 - prêt de gobelets réutilisables à diverses associations et notamment lors des Fêtes de Wallonie
 - organisation de séances d'information destinées au grand-public et au monde de la petite enfance sur la promotion des langes lavables
 - édition d'un agenda de l'éco-consommation dédié aux conseils récup'
 - diffusion de sacs réutilisables
- Participation à une activité de sensibilisation des étudiants lors de la semaine des kots à projets par le biais de la présence d'un stand de sensibilisation et la diffusion de matériel didactique « éco-consommation » (kits surligneurs, blocs-notes en papier recyclé...).
- Organisation de 9 ateliers récup' sur divers thèmes : création d'accessoires de mode, de déco florale, de déco au jardin au départ de matériel récup', relooking de meubles grâce à diverses techniques (patine, pochoir, relooking de la vaisselle...).
- Réalisation d'une brochure intitulée « Des présents pour demain ».
- Réimpression et diffusion de la brochure intitulée « De nouvelles saveurs dans ta boîte à fraîcheur ».

4.2.4. Impliquer les services communaux en vue d'une consommation durable en interne à l'Administration

- Réalisation d'un cahier des charges relatif à l'acquisition de gobelets, mugs en plastique réutilisables et porte-gobelets et information aux services communaux.
- Acquisition par la Ville via son service Economat de papier labellisé FSC et PEFC pour l'administration.
- Diffusion de conseils en éco-consommation via Intranet – fréquence mensuelle.
- Participation aux séances d'information des nouveaux agents communaux, rédaction d'un document de synthèse sur les activités du service Eco-conseil publié dans le livret d'information distribué à ces séances.
- Participation au projet-pilote «Appétit'Champs» mené par Inter-Environnement Wallonie dont l'objectif est de stimuler l'offre et la demande en termes d'alimentation durable et notamment auprès des collectivités.

4.2.5. Servir de relais pour l'information des consommateurs et induire des changements de comportement

- Participation à la semaine sans pesticide du 20 au 30 mars et dans ce cadre :
 - organisation d'un jeu-concours permettant de remporter des kits de coccinelles
 - démonstration de tailles au verger de Temploux
 - organisation d'ateliers récup' pour la réalisation de nichoirs à insectes
- Poursuite du système de location - vente de fûts à eau de pluie - 53 fûts mis à disposition.
- Octroi de primes à l'installation de citernes à eau de pluie – 9 primes octroyées.
- Octroi d'une prime à l'utilisation de langes lavables – 34 primes octroyées.
- Diffusion du calendrier « éco-consommation » de la Région wallonne via les guichets de la Maison des Citoyens en décembre.
- Mise à jour régulière du site internet www.environnement-namur.be mettant en avant l'éco-consommation et la gestion raisonnée des déchets.
- Collaboration à l'organisation d'un séminaire sur la production de semences dans le jardin familial, avec l'asbl Kokopelli (samedi 12 et dimanche 13 mars).
- Mise en valeur des produits locaux lors du Marché aux anciennes variétés.

4.3. Cellule nature

4.3.1. Valoriser les actions en faveur de la nature menées par le milieu associatif

- Relais des activités des associations naturalistes au travers des différents canaux communaux de communication (Newsletter du site www.nature-namur.be, Namur Magazine).
- Mise en valeur de diverses associations dans le cadre de la Quinzaine de la Nature à Namur.
- Réalisation en collaboration avec les Amis de la terre d'une opération de réhabilitation végétale du Ravel à Vedrin.
- Collaboration avec les cercles horticoles et l'asbl guides composteurs pour la distribution de plants dans le cadre de la journée de l'arbre.
- Mise à disposition de locaux communaux pour des réunions d'associations naturalistes : Pépinière communale, rue d'Enhaive pour l'école d'apiculture de

Namur ; service Espaces verts à Vedrin pour les guides composteurs de Namur, l'asbl Kokopeli, le comité local du Contrat de Rivière de la Haute-Meuse.

- Mise à disposition de sites pour l'installation de ruchers : verger didactique de Temploux, pépinière communale à Jambes.
- Appui logistique du service des Espaces verts à divers projets développés par des associations, maisons de jeunes, écoles... (jardins partagés, aménagements d'espaces naturels...).
- Soutien au salon Valériane via la mise à disposition de canaux communaux pour la communication (envoi de flyers, réalisation d'une actu sur le site nature...).

4.3.2. Développer les actions de sensibilisation et d'éducation

- Démonstration de tailles organisée au verger didactique de Temploux en collaboration avec le Centre de Recherche Agronomique de Gembloux (le 20 mars).
- Introduction d'un projet dans le cadre de l'appel à projets BiodiBap 2011 visant l'aménagement d'une mare et d'un refuge pour la faune indigène à la nouvelle pépinière de Temploux. Notification de l'arrêté ministériel retenant le projet en date du 23 décembre.
- Réalisation d'une campagne d'actions de lutte contre les plantes invasives. Dans ce cadre :
 - participation à différentes séances d'information et de formation
 - désignation d'un technicien du service en qualité de personne ressource dans le cadre de la problématique des Berces du Caucase, chargé notamment d'avertir systématiquement le SPW de tout foyer détecté et/ou éradiqué sur le territoire communal
 - information systématique des propriétaires lors de la découverte d'un foyer
 - signature officielle du Code de conduite sur les plantes invasives, le 21 septembre. Ce code vise à mettre en place des mesures permettant de réduire les risques d'introduction de ces espèces dans les parcs, les jardins, les étangs, les bords de voiries (routes, cours d'eau, voies ferroviaires)
 - adoption par le Conseil communal de dispositions réglementaires spécifiques concernant la détention et la dispersion de plantes invasives, en septembre
- Organisation de la journée « portes ouvertes » du service Espaces verts.
- Organisation d'une activité d'échange gratuit des surplus de production d'amateurs de plantes dans le cadre du Verdure Troc.
- Edition de la brochure « Histoires Naturelles » réalisée en collaboration avec deux écrivains et un photographe mettant en valeur 10 sites naturels namurois.
- Organisation de stages d'initiation aux teintures végétales.
- Réalisation de panneaux didactiques sur l'hirondelle de fenêtre et d'un folder dans le cadre de la Quinzaine de la Nature.
- Edition de 6 Newsletters Nature par an.
- Gestion régulière du portail nature « www.nature-namur.be » en véritable « journal en ligne » de la nature à Namur.
- Accueil d'une délégation de l'Ecole d'Administration provinciale pour l'organisation de modules de formation continuée aux espaces verts au Parc Astrid de mai à décembre.
- Organisation du 08 au 23 octobre de la Quinzaine de la Nature, comprenant notamment les activités suivantes :
 - l'organisation d'une exposition : « Philatélie et Nature » par André Buzin

- édition et vente d'un timbre et d'un souvenir philatélique sur le thème de l'hirondelle des fenêtres
- organisation d'un bureau de poste temporaire permettant une oblitération personnalisée
- organisation d'une conférence sur les abeilles
- collaboration à l'exposition des lauréats du concours photos AVES
- collaboration à l'exposition de minéraux et de fossiles : « Nam'Minéral » sur "Les minéraux d'Italie"
- réalisation d'animations scolaires sur « L'apiculture et les insectes pollinisateurs », « La nature en ville » et d'un spectacle « Qui plante un jardin plante le bonheur »
- collaboration à l'expo Photos et d'Art Animalier AVES
- organisation du Marché aux Anciennes Variétés Horticoles
- organisation d'une promenade poétique au fil des expos animalières AVES, d'une marche aux flambeaux, d'une promenade ornithologique, d'une activité d'initiation à la pêche au coup, d'une balade « Alpinisme et conservation de la nature »
- organisation de visites au Jardin des Petits fruits
- Edition d'une brochure intitulée « Les fruits secs comestibles de chez nous » dans le cadre du Marché Horticole.
- Distribution de plus de 7.950 plants forestiers (35 essences) à 3.500 participants, de pots de miel et d'un bon donnant droit à un sac d'amendement organique écolabellisé dans le cadre de la Journée de l'arbre via cinq points de distribution (Ecole communale d'Erpent, salle al Volée à Flawinne, ancienne école communale de Gelbressée, pépinière communale à Jambes, Ravik Boutik à Namur).
- Participation active à la Nuit Européenne des chauves-souris à la Citadelle en collaboration avec AVES-NATAGORA (animation d'un stand didactique).

4.3.3. Développer un véritable éco-tourisme

- Réimpression et mise à jour des feuillets de présentation et des folders spécifiques aux quatre jardins à thèmes.
- Organisation de formations pour le guidage dans les jardins à thèmes à destination des guides touristiques du Namurois et des guides de l'Office du tourisme.
- Organisation d'animations dans les jardins thématiques existants.
- Diffusion du catalogue « Quand Namur révèle sa vraie nature » présentant les atouts éco-touristiques de la Ville de Namur.
- Diffusion de la traduction en anglais, néerlandais et allemand du folder « Quand Namur révèle sa vraie nature » aux syndicats d'initiative et aux offices du tourisme de la Région Wallonie-Bruxelles et lors des salons fréquentés par l'Office du tourisme.
- Inauguration d'un nouveau jardin : « Le jardin des Petits Fruits » à Wépion, le 27 mai et édition d'un livret guide et d'un feuillet A4 spécifique (en 4 langues).
- Signature d'une convention de mise à disposition du Jardin des Petits Fruits en vue de son exploitation didactique à l'asbl Musée de la Fraise et Promotion du pays de Wépion le 28 février.
- Poursuite de l'aménagement d'un jardin des Symboles visant à présenter le végétal sous l'angle de la symbolique, des mythes et légendes qui y sont liés et dédié à Jean Chalon, botaniste namurois.
- Mise à jour régulière de la rubrique spécifique « Jardins à thèmes » sur le site internet www.nature-namur.be afin d'informer les Namurois et les touristes de ces initiatives.

4.3.4. Soutenir les actions menées dans le cadre du PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature)

- Réalisation d'aménagements dans le site de la Zone humide de la Poudrière : aménagement d'un étang (septembre 2011) et attribution d'un marché pour la construction d'un cheminement en caillebotis (fin novembre 2011).
- Suivi des inventaires des propriétés communales boisées soumises et non soumises au régime forestier et des espaces semi-naturels du domaine communal. La Ville de Namur est propriétaire de 319 hectares 95 de bois soumis au régime forestier, de 46 hectares 98 de bois non soumis et de 35 hectares 64 d'espaces semi-naturels.
- Suivi de la convention « Fauchage tardif des bords de routes ».
- Suivi des aménagements en faveur des batraciens lors de la période de migration sur les sites de Dave (route de Naninne) et Lives-sur-Meuse (route de Loyers) de février à avril.
- Suivi régulier des aménagements didactiques au verger de Temploux (entretien de l'espace, tailles de formation...).
- Entretien régulier du site du volcan du Piroy à Malonne.
- Suivi du plan de gestion des carrières d'Asty-Moulin et poursuite des travaux de sécurisation.
- Mise en œuvre de la convention de mise à disposition de l'étang sous la Ville à Naninne à la Fédération Halieutique de la Haute-Meuse.
- Suivi des actions prévues dans le cadre du plan stratégique de développement de la nature dans le périmètre de la Citadelle et notamment du projet d'implantation de ruches et de vignes à la Citadelle, de la réalisation d'un plan d'aménagements à réaliser en faveur des chauves-souris.
- Réalisation d'un travail de définition des limites administratives des 33 sites d'intérêt biologique non publics en vue d'établir des collaborations avec les propriétaires privés. Marché adjugé à l'aCREA.
- Adhésion à la charte d'engagement « Commune Maya » en mars 2011 et dans ce cadre :
 - présence d'apiculteurs à la journée « portes ouvertes » du service Espaces verts et au marché aux anciennes variétés
 - exposition - démonstration par un apiculteur lors de la Ferme en Ville
 - réalisation d'animations pédagogiques en classe et d'une conférence lors de la quinzaine de la nature
 - présence de stands de sensibilisation et distribution d'essences mellifères et d'un pot de miel lors de la journée de l'arbre
 - réalisation d'une animation intergénérationnelle sur l'apiculture au jardin des petits fruits
 - plantation d'essences mellifères sur divers sites communaux

4.3.5. Développer la sensibilisation et l'information en matière de protection de l'environnement en zone rurale

- Information des agriculteurs quant à la collecte gratuite des bâches et cordes sur les parcs à conteneurs.
- Suivi des dossiers et organisation du secrétariat de la Commission de constat des dégâts aux cultures dans le cadre de la sécheresse 2011 : traitement de 26 dossiers.
- Diffusion en toutes-boîtes d'un livret « code de bonnes pratiques » aux riverains de la Gelbressée.

4.3.6. Valoriser les initiatives du monde agricole

- Organisation de la Ferme en Ville sur la Place d'Armes en septembre (extension du nombre de jours réservés à cette animation).
- Organisation du Marché aux Anciennes Variétés Horticoles, place d'Armes, en octobre.

4.3.7. Participer à l'amélioration de la qualité de l'eau

- Utilisation par les services, d'herbicides à moindre toxicité en application très localisée et recours au désherbage manuel dans les zones sensibles.
- Suivi des actions du Contrat de Rivière de la Haute-Meuse.
- Entretien régulier des étangs du Petit Ry à Jambes, du Piroy à Malonne et au sein des grands parcs communaux (Astrid à Jambes, Louise-Marie et parc des Sources à Namur).
- Participation à une journée de travail autour de la thématique des cours d'eau non navigables.

4.3.8. Maintenir et développer la biodiversité en forêt tout en garantissant son rôle économique et sa vocation didactique et pédagogique

- Mise en réserve intégrale de 10,03 ha de forêts communales en janvier.
- Suivi de la labellisation PEFC (label pour la gestion durable de la forêt) pour les forêts namuroises.
- Gestion des massifs boisés de la Citadelle : éclaircies en fonction des semis naturels.
- Gestion et entretien des bois et boqueteaux non soumis au régime forestier.
- Organisation des travaux hors devis DNF dans les bois communaux (intervention sur chablis, dégagement de sentiers forestiers...).
- Organisation et suivi en collaboration avec la DNF des ventes de bois sur pieds (gré à gré ou ventes de coupes et futaies).
- Suivi des coupes de futaies feuillues et résineuses.
- Organisation et suivi des ventes de bois dans les biens non soumis au régime forestier et des ventes de bois de chauffage communaux.

4.3.9. Suivi de dossiers administratifs en relation avec l'environnement

- Suivi des dossiers et organisation du secrétariat de la Commission de Constat des Dégâts aux Cultures dans le cadre de la sécheresse 2011 : traitement de 26 dossiers.
- Remises d'avis « santé » dans le cadre des dossiers de demande de permis d'urbanisme introduits dans le cadre de l'implantation ou de la modification de stations de mobilophonie.
- Suivi des dossiers liés à l'élaboration du Schéma de Structure Communal et du Règlement Communal d'Urbanisme.
- En collaboration avec le service Espaces verts, remise d'avis sur les aménagements d'espaces verts proposés dans le cadre de nouveaux projets de lotissement.
- Suivi du dossier MAYA et mise en place de projets apicoles dans ce cadre
- Elaboration du Permis Unique relatif à la délocalisation de l'abattoir temporaire organisé dans le cadre de la Fête du Sacrifice musulmane.

4.4. Guichet de l'énergie

- Promotion de l'URE (utilisation rationnelle de l'énergie) et des énergies renouvelables.
- Conseils aux citoyens dans les domaines de l'énergie et diffusion des renseignements relatifs aux aides énergétiques.